



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2017-149

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2017

Sommaire

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-01-016 - Délégation de signatures SPF LOUVIERS 1 au 01-09-2017 (2 pages) Page 3

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-01-016

Délégation de signatures SPF LOUVIERS 1 au
01-09-2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'EURE

SERVICE PUBLICITE FONCIERE de LOUVIERS 1
Centre des finances publiques
Place de la Demi-Lune
BP 508
27405 LOUVIERS CEDEX

Téléphone : 02 32 25 71 02

Télécopie : 02 32 25 71 44

Mél : spf.louviers1@dgif.finances.gouv.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de LOUVIERS 1.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur LOBRY Benoît, contrôleur, adjoint au responsable du service de publicité foncière de LOUVIERS 1, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service,
- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €,

aux 2 agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CROUY Armelle	BESANCON Amélie	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'EURE

A Louviers, le 01/09/2017

Le Comptable, Responsable de Service de la
Publicité Foncière,


Christian HARDOUIN